RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 16686
Numéro SIREN : 410 204 390
Nom ou dénomination : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2016 sous le numéro de dépôt 120396

1612052801

DATE DEPOT :	2016-12-07
NUMERO DE DEPOT :	2016R120396
N° GESTION :	1996B16686
N° SIREN :	410204390
DENOMINATION :	ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
ADRESSE :	3 ave Hoche 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2016/11/25
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	PROJET DE FUSION

AD 25 11 .AC QR
96 B 16686

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le
- 7 DEC. 2016
Sous le N° :
16R A20396

GTC de PARIS
DÉPÔT N° GUICHET LE
07 DEC. 2016
GUICHET UNIQUE

FUSION-ABSORPTION DU FCP NEUFLIZE AMBITION PAR LE FCP ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES

PROJET DE FUSION EN DATE DU 25/11/2016

Aux termes d'une décision du Directoire en date du 18/07/2016 de la société ABN AMRO Investment Solutions, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4.324.048 euros, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 410 204 390, ayant son siége social 3 avenue Hoche à Paris 8ème, société de gestion des Fonds Communs de Placement NEUFLIZE AMBITION et ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES, il a été décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP NEUFLIZE AMBITION (FCP absorbé) par le FCP ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES (FCP absorbant).

Les porteurs du FCP NEUFLIZE AMBITION recevront en échange de leurs titres, des parts du FCP ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES, tel qu'indiqué ci-dessous :

NEUFLIZE AMBITION FCP ABSORBE	ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES FCP ABSORBANT
Part C Euro : FR0010362905	Part C : FR0010362863
Part C USD : FR0010362897	Part C : FR0010362863
Part S USD : FR0010591081	Part I : FR0013219102
Part AH Euro Hedge : FR0010863548	Part C : FR0010362863

En vue de rémunérer l'apport du FCP absorbé, le FCP absorbant procédera à l'émission de parts nouvelles qui seront attribuées aux porteurs des parts C Euro, C USD et AH Euro Hedge du FCP absorbé, selon le calcul suivant :

$$\text{Nombre de parts du FCP absorbant} = \frac{\text{Nombre de parts du FCP absorbé} \times \text{Valeur liquidative de la part du FCP absorbée}}{\text{Valeur liquidative de la part du FCP absorbant}}$$

Ces parts seront réparties entre les porteurs du FCP absorbé sur la base des parités d'échange au jour fixé pour la fusion.

Pour les porteurs des parts S USD, la fusion étant réalisée au profit de la part I, créée à cet effet, du FCP absorbant, la valeur liquidative d'origine de la part I sera celle de la part S USD du Fonds absorbé au jour de la fusion, ainsi la parité d'échange sera de 1.

L'échange des parts ne donnera pas lieu, en principe, au versement d'une soulte en raison de la décimalisation des parts du FCP absorbant.

Les porteurs du FCP absorbé qui, compte tenu de la parité d'échange, n'auront pas droit à un nombre entier de parts du FCP absorbant, pourront, le cas échéant, obtenir le remboursement du rompu ou verser en espèces le complément nécessaire à l'attribution d'une part entière du FCP absorbant, sans frais pendant un mois.

La fusion sera réalisée sur la base des valeurs liquidatives datées du 13/01/2017 et calculées le 16/01/2017. Les règles de valorisation du FCP absorbé seront celles du FCP absorbant. Les souscriptions et les rachats seront suspendus pour le FCP absorbé le 09/01/2017 après centralisation.

Les créanciers du FCP absorbé et du FCP absorbant, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de quinze jours avant la date prévue pour l'opération.

Le présent projet de fusion a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés financiers le 08/11/2016.

Il a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

La fusion sera réalisée le 16/01/2017.

François-Xavier Gennetais
Membre du Directoire

